

ing obligatory or a *Bon* payable to order for value received, may be considered as a *note in writing*, within the intent of the Provincial Statute 34, Geo III, ch. 2, though it does not follow the very words of that Act; and though it be merely described and designated in the Declaration as a writing obligatory, or *Bon*. [*Hall, appt. & Bradbury & al. Respds.*].....189

L'endossement écrit et sous croix, en présence de deux témoins, d'un billet promissoire, donne droit d'action au porteur contre le faiseur et l'endosseur. (*Noad vs. Chateauvert et al.*).....229

Le porteur d'un billet promissoire est tenu de donner avis par écrit du protêt à l'endosseur, pour pouvoir exercer son recours contre lui (*Cowan vs. Turgeon*).....230

RATIFICATION, (Lettres de)
Celui qui demande des lettres de Ratification est tenu de déposer le prix d'acquisition si ses créanciers opposans l'exigent. (*Ex parte, Cantin, et Dion et al, oppts*)42

Le requérant pour lettres de ratification peut-il en tout état de cause se désister de sa procédure, en offrant de payer tous les frais? (*Ex parte, Chabot, et divers oppts.*).....224

D'après les dispositions de la 2e Vic. chap. 36, sections 5, 7, 14, 28—(*Ord. relative à la distribution des biens des Banqueroutiers, maintenant rappelée*.) la vente des immeubles du Banqueroutier par le Syndic ne les purge pas des hypothèques dont ils sont grevés, quoique les créanciers hypothécaires aient filé leurs réclamations devant le commissaire des Banqueroutes; il eût fallu obtenir d'eux une renonciation expresse à leur droit d'hypothèque, et le fait d'avoir

filé leur réclamation ne saurait équivaloir à telle renonciation. Les créanciers hypothécaires ont encore droit de s'opposer à la demande de lettres de ratification faite par les acquéreurs de tels biens, et de se faire colloquer sur le prix de l'acquisition, nonobstant le paiement fait au Syndic. (*Ex parte, Laurent et Julien Chabot et Furois et al oppts*).....265

SAISIE-GAGERIE.

The Lessor to use the right of *Saisie Gagerie par droit de suite*, is bound to declare and prove that the lessee has not left sufficient furniture to secure the rent. [*Zeigler vs. McMahan.*]...76

SOCIÉTÉ

Si après la dissolution de la société aucune partie des effets d'icelle tombe entre les mains de l'un des associés, et qu'il soit sur le point de les convertir à son propre usage, l'autre associé néanmoins ne pourra par voie de saisie revendication, réclamer sa part indivise des dits effets. [*Maguire vs. Bradley.*]...367

SALE.

Upon the Sale of Goods by admeasurement, which may happen to be destroyed before measurement, the loss is cast upon the seller; stipulations of admeasurement, and delivery at a particular place and time renders the sale conditional and incomplete until the occurrence of those events, and in the meantime the risk, *periculum rei venditæ* must be borne by the seller. [*Lemesurier et al. appts. et Logan et al. Respds.*].....176.

SÉPARATION DE BIENS.

Is a woman, who has obtained a *sentence de séparation*, and who has suspended the execution of it, on certain conditions, and among others, on the payment by the husband to her, of a